



Donation non déclarée et plus-values

Par **simona2**, le **23/03/2019** à **09:56**

Bonjour,

Il y a quelques années ma mère m'a donné une somme d'argent, qui n'a pas fait l'objet de déclaration.

J'ai investi cet argent et m'apprête à faire une déclaration de plus-value.

Je risque de devoir justifier de l'origine des fonds.

1. J' imagine que, la donation n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration en temps et en heure, elle ne pourra bénéficier des 31865€ exonérés de droits (article 790 G du CGI), ni des 100000€ de dons manuels (article 757 du CGI), etc. ?

2. Quel est le montant / taux de pénalité que je risque de devoir payer ?

3. Assis sur la valeur au jour de la donation ou sur la valeur actuelle (correspondante à la valeur actuelle du placement) ?

Merci d'avance